Le nombre des avortements pratiqués légalement en Pologne a été dix fois moindre en 2021 qu'en 2020

Article rédigé par Le Salon Beige, le 23 août 2022

Source [Le Salon Beige] : C'est le fruit de la nouvelle législation qui protège davantage la vie de l'enfant à naître. Selon le ministère de la santé, le nombre d'avortements est tombé à 107 (cent-sept) l'année dernière. En France c'st 230 000...

Fin octobre 2020, le Tribunal Constitutionnel (TC) polonais a jugé que l'avortement eugénique était inconstitutionnel. Jusqu'à la publication de l'arrêt du 22 octobre 2020, le droit polonais prévoyait que le droit à la vie était protégé dans la phase prénatale, à l'exception de 3 circonstances décrites dans la loi sur la planification familiale.

En vertu de ces dispositions, l'avortement était autorisé dans le cas d'une grossesse résultant d'un viol, d'une menace pour la vie ou la santé de la mère et également dans une situation de « forte probabilité d'anomalie grave et irréversible du fœtus ou de maladie incurable menaçant la vie ». A la suite de la publication de l'arrêt du TC, ce dernier cas a été supprimé.

« La loi fonctionne et a permis de sauver des personnes concrètes », déclare Magdalena Korzekwa-Kaliszuk, avocate et psychologue, présidente de la Fondation du groupe *Proelio*. Les années précédentes, le nombre d'avortements enregistrés par le ministère de la Santé était de 1 076 (en 2018 et 2020) et de 1 110 en 2019.

Selon Magdalena Korzekwa-Kaliszuk, si la loi n'avait pas été modifiée à la suite de l'arrêt de la Cour, l'année dernière également, un millier d'enfants auraient perdu la vie avant leur naissance en Pologne, principalement en raison d'une suspicion de trisomie 21.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici

23/08/2022 23:00